



Deux offres de prêt par la même banque

Par **Latsef**, le **28/11/2011** à **22:57**

Bonjour,

Le 18/11, j'ai reçu une offre de prêt dans laquelle le chapitre "assurances" ne précise aucune condition d'agrément par la compagnie. Cette offre me convenait et j'ai renvoyé le récépissé à la banque.

Le 25/11, la même banque m'adresse une deuxième offre en tous points identique à la première sauf pour le chapitre assurance dans lequel elle précise:

"Les présentes sont émises sous la condition expresse que l'emprunteur sera agréé par la compagnie d'assurances avant l'acceptation par l'emprunteur.

En cas d'agrément de la Compagnie d'assurance postérieur à l'acceptation par l'emprunteur, l'offre sera réputée acceptée à la date de l'accord de la compagnie d'assurance - refus d'agrément de l'emprunteur par la Compagnie d'assurance,

- acceptation d'assurance de l'emprunteur par la Compagnie avec application d'une surprime".

Ma question: La deuxième offre annule-t-elle la première comme le prétend la banque et quel est le risque à accepter la première offre contrairement au conseil de la banque. En effet, la deuxième offre me paraît comporter une clause moins favorable?

Merci d'avance